

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 7 juin 2022, à 20 h, à la salle communautaire située au 33, rue Principale à Saint-David, et ce, en raison des règles de distanciation physique exigées par la Santé publique qui ne peuvent être respectées à l'intérieur de la salle de Conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Linda Cournoyer et Jolyanne De Tonnancour ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert et Pier-Yves Chapdelaine. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent. Le conseiller Patrick Chamberland est absent.

2022-06-102

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-103

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflète fidèlement les décisions du conseil;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Présentation du rapport financier au 30 avril 2022 qui affiche un solde à la caisse de 108 589,79 \$, des dépôts à terme au montant de 760 096,28 \$, un ajustement et des chèques en circulation au montant de 10 498,50 \$ pour un solde aux livres de 857 016,98 \$. Le total des revenus d'avril se chiffre à 61 765,96 \$ et celui des déboursés à 183 401,80 \$.

Rapport des faits saillants du rapport financier 2021 présenté par M. le Maire.

2021-06-104

Diffusion du rapport des faits saillants

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le rapport des faits saillants du rapport du vérificateur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et disponible gratuitement, sur demande, en format papier au bureau de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour 2021.

#### Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert, représentant pour la sécurité incendie et civile mentionne que les pompiers ont été appelés à intervenir dans différentes situations lors des dernières semaines. Feu de forêt à Saint-David, entraide à Yamaska, accident de voiture sur la route 122, deux alarmes à l'Office d'habitation. Il ajoute que les préparatifs pour la fête des pompiers et la cérémonie de reconnaissance des pompiers du 25 juin 2022 sont en cours et qu'un comité de pompiers a été formé pour l'organisation des deux événements.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne que l'organisation de la fête nationale va bon train et que l'horaire officiel de la journée sera publié incessamment sur la page facebook de la Municipalité.

La conseillère Jolyanne De Tonnancour mentionne la tenue d'une rencontre avec certains représentants de la Municipalité de Saint-Gérard (la mairesse Marie Léveillée, la conseillère Karine Descheneaux, la Directrice générale et greffière-trésorière Manon Blanchette). Cette rencontre avait pour but de discuter d'une offre de service en loisir. Il a été convenu lors de cette rencontre que le camp de jours de la Municipalité de Saint-David serait offert aux citoyens de Saint-Gérard Majella et qu'une offre de service en loisirs sera présentée au conseil au cours des prochaines semaines. Elle fait part au conseil que le comité d'embellissement, avec l'aide de bénévoles, ont fait la plantation de fleurs dans différents endroits de Saint-David et que le résultat est très bien. Finalement, la distribution de compost et de petits arbres s'est tenue le 21 mai et ce fut un succès. Le nouvel emplacement pour la distribution, le stationnement du Centre récréatif, est très adéquat et les prochaines distributions se dérouleront à cet endroit.

2022-06-105

#### Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 203 951,32 \$ et de comptes payés pour un montant de 66 781,40 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de mai 2022 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 28 avril 2022 au 2 juin 2022.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 607-2022  
(2022-06-106)

Règlement numéro 607-2022 « règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionné le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 3 mai 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue en mai 2022 ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 30 mai 2022 ;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-David ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

#### **Article 1 – Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 – Objet**

Le présent règlement a pour objet de remplacer le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

#### **Article 3 – Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-David, joint en annexe A est adopté.

#### **Article 4 – Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 – Remplacement**

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 555-2012 et ses amendements édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 3 décembre 2012.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

#### **Article 6 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers, le 7 juin 2022.

---

Maire

---

Directeur général et greffier-trésorier

Dépôt du rapport de ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec indiquant un montant 2021 de 911 \$ pour la Municipalité de Saint-David.

2022-06-107

#### Désignation de responsables pour clicSÉQUR Entreprises

Considérant que des modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés de la Municipalité pour les services électroniques ClicSÉQUR – Entreprises sont requises;

Considérant qu'il y a lieu en ce sens de désigner les représentants de la Municipalité qui sont autorisés à accéder à ces services électroniques et à gérer leur accès;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que Mark McDuff, directeur général et greffier-trésorier, et Sylvie Piché, secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à :

- inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSÉQUR – Entreprises;
- gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-108

Changement en lien avec l'assurance collective des employés

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert, et résolu que la Municipalité de Saint-David adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;

Que la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-109

Désignation d'un enchérisseur pour vente pour non-paiement de taxes

Considérant la demande de la MRC de désigner un enchérisseur pour la vente pour non-paiement de taxes foncières prévue pour le 14 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le maire, M. Richard Potvin, représente la Municipalité de Saint-David pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-110

Révision du salaire du directeur général et greffier-trésorier suite à la fin de la probation de six mois et l'obtention du titre de Directeur Municipal Agréé (DMA)

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a terminé la probation de six mois le 27 avril 2022 tel que mentionné dans son contrat de travail;

Considérant que le directeur général et greffier a complété la formation de l'ADMQ pour obtenir le titre de directeur municipal agréé (DMA) tel que requis dans son contrat de travail;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil accorde un ajustement salarial de 5% au directeur général et greffier-trésorier à compter de la semaine du 13 juin 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-111

Achat de l'application Canvas pour création de visuels pour internet et facebook

Considérant que la coordonnatrice en loisir gère la page facebook « Sports, loisirs et activités Saint-David »;

Considérant que la gestion de la page facebook et des publicités pour l'annonce des nombreuses activités prévues sur le territoire de Saint-David requiert une application pour la création de visuels;

Considérant que l'application Canvas est reconnue pour son efficacité et son prix abordable;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise l'achat de l'application Canvas, au prix annuel de 149,99 \$, par année plus les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-699.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-112 Achat de l'application Adobe Acrobat pour création et gestion de documents PDF

Considérant que la gestion du site internet de la Municipalité de Saint-David est maintenant assumée par le directeur général et greffier-trésorier;

Considérant qu'une application pour gérer les documents PDF qui seront publiés sur le site internet de la Municipalité est requise pour faciliter la tâche;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat de l'application Adobe Acrobat, au coût mensuel de 19,99 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-000-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-113 Contribution à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

Considérant la demande de contribution financière 2022 de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine résolu que ce Conseil autorise le versement d'un don de 150 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-114 Contribution annuelle à la Croix Rouge canadienne

Considérant l'entente *Services aux sinistrés* conclut avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en juin 2021;

Considérant que cette entente prévoit le versement d'un montant annuel;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 180 \$ à la Croix-Rouge canadienne et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-115 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

Considérant la nouvelle entente entre Bell et le service 9-1-1 de prochaine génération qui remplace le service 9-1-1 évolué;

Considérant que la Municipalité de Saint-David doit conclure une entente avec Bell et le service 9-1-1;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jolyanne De Tonnancour, et résolu que le directeur général et greffier-trésorier par la présente soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-David, une entente de service à intervenir avec Bell Canada relativement à l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-116

Achat de matériel pour camions incendie

Considérant les demandes d'achats soumises par le directeur de Service de sécurité incendie pour du matériel pour les camions incendie;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise à l'achat de diviseur réducteur, de boyaux et d'une piscine portative pour les camions incendie dont les frais sont estimés à 3 500 \$ plus les taxes et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-220-00-650.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-117

Paiement de la retenue de garantie de 5% relative aux travaux de pavage des rangs Sainte-Cécile et Caroline et de la rue Théroux effectués en 2021

Considérant que les travaux de pavage sur les rangs Sainte-Cécile et Caroline, la rue Théroux et une partie du stationnement du Centre récréatif sont maintenant complétés et approuvés par l'inspecteur municipal;

Considérant que l'entrepreneur a transmis la dernière demande de paiement incluant la libération de la retenue de garantie de 5%;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le paiement d'un montant de 34 039,07 \$ à Construction & Pavage Portneuf inc. en lien avec la retenue de garantie de 5% applicable aux travaux mentionnés ci-dessus et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31010-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-118

Arrosage pour le contrôle des insectes sur les immeubles municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'arrosage extérieur contre les insectes des bâtiments appartenant à la municipalité;

Considérant l'offre au montant de 500 \$ présentée par le fournisseur Bob Les Bébités pour effectuer cet arrosage;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services de Bob Les Bébités pour procéder à l'arrosage extérieur contre les insectes des bâtiments municipaux selon les directives de l'inspecteur municipal, plus précisément l'hôtel de ville, l'édifice municipal, le centre récréatif, l'installation Le Cheval Marin, la salle communautaire, l'abri des casiers postaux, la caserne ainsi que le bâtiment du site de traitement des eaux usées, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-522, 02-190-00-522, 02-220-00-522, 02-415-00-522, 02-590-00-522 et 02-701-30-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-119

Contrat 2022 pour le fauchage des levées de fossés

Considérant les informations obtenues par l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil accorde le contrat 2022 pour le fauchage des levées de fossés à M. Clément Cyr. Ledit contrat est octroyé au montant de 2 300 \$ plus taxes, les conditions sont identiques à celles de l'année 2021 et les travaux devront être



réalisés entre le 28 juin et le 10 juillet 2022. L'inspecteur municipal se chargera de faire exécuter un deuxième fauchage aux endroits nécessaires vers la mi-août au coût estimé de 1 200 \$ plus les taxes. Ces dépenses sont affectées au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-120

Désignation d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant qu'un des membres du comité consultatif d'urbanisme a quitté le comité;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme doit comporter cinq membres;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu de nommer M. Robert Émond, résident, à titre de membre au comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité de conseillères et conseillers présents.

2022-06-121

Contribution financière à l'Association des loisirs de Saint-David

Considérant que l'Association des loisirs a la responsabilité de l'organisation d'activités tout au long de l'année;

Considérant que le budget de fonctionnement de l'Association des loisirs 2022 a été soumis à ce Conseil;

Considérant que l'Association des loisirs de Saint-David s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le versement de 57 257 \$ à l'Association des loisirs de Saint-David à titre de contribution annuelle 2022 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-98-991.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-122

Achat d'un chargeur de batterie intelligent pour resurfaeuse

Considérant que le chargeur de batterie utilisé pour recharger la resurfaeuse est désuet et risque d'endommager les batteries;

Considérant qu'un chargeur intelligent prolongerait la durée de vie des batteries de quelques années;

Considérant l'offre de l'entreprise Gauthier chariots élévateurs pour la fourniture d'un chargeur de batterie intelligent;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise un montant de 3880\$ plus les taxes pour l'achat d'un chargeur de batterie intelligent auprès de l'entreprise Gauthier chariots élévateur et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-725.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-123

Contrat d'entretien pour l'ascenseur du Centre récréatif

Considérant que l'ascenseur du Centre récréatif doit être vérifié et entretenu périodiquement;

Considérant la proposition de l'entreprise Ascenseur Action inc. qui s'engage à lubrifier, nettoyer et à effectuer les ajustements nécessaires à la fréquence de trois inspections par année;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 125 \$ plus taxes par visite pour l'entretien de l'ascenseur situé au Centre récréatif à l'entreprise Ascenseur Action inc. et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-526.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-124

Contribution annuelle à l'organisme Loisir et Sport Montérégie

Considérant que l'adhésion de la Municipalité à Loisir et Sport Montérégie permet à la coordonnatrice en loisir d'avoir accès à des informations et services;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise un montant 105,11 \$ taxes incluses pour défrayer le coût de l'affiliation 2022-2023 de la municipalité à Loisir et Sport Montérégie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-20-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-125

Autorisation pour cueillette de denrées provenant du Groupe d'Entraide Sorel-Tracy

Considérant que la Municipalité offre un service de frigo Touski;

Considérant que le Groupe d'Entraide Sorel-Tracy (GEST) peut offrir une partie des denrées servant à garnir le frigo Touski;

Considérant que la Municipalité doit désigner un responsable pour la cueillette des denrées disponibles;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisir pour effectuer la cueillette des denrées auprès du Groupe d'Entraide Sorel-Tracy.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'attention des personnes présentes.

2022-06-126

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la séance soit levée, à 21 h 08.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directeur général et greffier-trésorier